

Légalisation de l'avortement en Argentine

En Argentine, un demi-million de femmes et de jeunes filles subissent chaque année des avortements dangereux. Les avortements pratiqués dans de mauvaises conditions sont l'une des principales causes de mortalité maternelle dans le pays, 14 % des décès maternels étant dus à des avortements pratiqués dans de mauvaises conditions. La FIGO se réjouit que le 30 décembre 2020, l'avortement jusqu'à 14 semaines de grossesse ait été légalisé en Argentine. L'Argentine a rejoint la Guyane et l'Uruguay et fait partie des quelques pays d'Amérique du Sud qui ont légalisé l'avortement – un élément important des soins de santé universels et de la santé génésique pour les femmes du monde entier.

Position de la FIGO sur la question

La FIGO considère les droits et la santé génésiques et sexuels, y compris l'accès à des services d'avortement sûrs, comme un droit humain fondamental et non négociable de chaque femme et de chaque jeune fille dans le monde. Cela inclut le droit des individus à contrôler et à décider des questions relatives à leur propre sexualité et à leur santé génésique, sans coercition, discrimination ni violence. Cela signifie que les femmes et les jeunes filles devraient être libres de décider si elles veulent avoir des enfants ou non, et quand et comment elles auront accès aux moyens d'exercer ce droit.¹

La FIGO réaffirme que le droit à un avortement sûr et à des soins en cas d'avortement, à la prise en charge et à la fourniture en temps utile d'assistance sans jugement fait partie intégrante des droits et de la santé génésiques et sexuels, de l'égalité des sexes, de la justice en matière de procréation et de l'accès universel aux soins de santé.

Lorsque un avortement sans risque n'est pas une option, les femmes et les jeunes filles sont obligées de rechercher des prestataires non formés – qui opèrent souvent dans des environnements insalubres – ou de recourir à des tentatives drastiques et dangereuses pour se faire avorter. Le manque d'accès à un avortement sûr fait que 45 % de tous les avortements pratiqués dans le monde sont dangereux, ce qui représente environ 13 % des décès maternels dans le monde.^{2,3} La FIGO vise à réduire les avortements à risques ainsi que la mortalité et la morbidité qui y sont associées.

Dans tous les milieux et dans tous les pays, ni la société au sens large ni les membres d'une équipe de soins n'ont le droit d'imposer des convictions religieuses ou culturelles concernant l'avortement. Les femmes et les jeunes filles ont le droit d'avoir accès à un avortement de qualité, grâce à des moyens médicaux ou chirurgicaux, et les services de santé ont l'obligation de fournir ces services de la manière la plus sûre possible.

La FIGO s'engage à prendre les mesures suivantes

La FIGO soutiendra tout prestataire de soins de santé en Argentine et ailleurs pour faciliter la fourniture de services d'avortement sûrs, notamment en:

- soutenant l'engagement de tous les professionnels de la santé et en contribuant à l'éducation sur les questions liées à l'avortement
- encourageant le développement de soins complets en matière d'avortement, de gestion et de services opportuns sans jugement
- fournissant toute l'expertise technique nécessaire aux ministères de la santé et à leurs partenaires pour la mise en œuvre de la législation lorsqu'elle est adoptée
- continuant les activités défense et de sensibilisation à l'avortement sans risque en Argentine et dans le monde entier.

À propos de FIGO

La FIGO est une organisation professionnelle qui regroupe les associations d'obstétrique et de gynécologie du monde entier.

Elle vise à ce que les femmes du monde atteignent les standards les plus élevés de bien-être et de santé physique, mentale, génésique et sexuelle possible tout au long de leur vie. Nous menons des activités de programme globales, avec un accent particulier sur l'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud-Est.

La FIGO plaide sur la scène mondiale, notamment en ce qui concerne les Objectifs de Développement Durable (les ODD) relatifs à la santé génésique, maternelle, néonatale, infantile et adolescente et aux maladies non transmissibles (ODD3). Nous nous efforçons également d'améliorer le statut des femmes et de leur permettre de participer activement à la réalisation de leurs droits en matière de reproduction et de sexualité, notamment en luttant contre les mutilations génitales féminines (MGF) et la violence sexospécifique (ODD5).

Nous assurons également l'éducation et la formation de nos sociétés membres et renforçons les capacités de celles des pays à faibles ressources en renforçant le leadership, les bonnes pratiques et la promotion des dialogues stratégiques.

La FIGO entretient des relations officielles avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et bénéficie d'un statut consultatif auprès des Nations Unies (ONU).

¹ FIGO. *Problèmes éthiques en obstétrique et gynécologie*. 2015. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.figo.org/sites/default/files/2020-08/FIGO%20ETHICAL%20ISSUES%20-%20OCTOBER%202015%20%28003%29.pdf>

² Institut Guttmacher. *Communiqué de presse : On estime que 25 millions d'avortements dangereux ont lieu chaque année dans le monde*. 2017. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.guttmacher.org/news-release/2017/worldwide-estimated-25-million-unsafe-abortions-occur-each-year>

³ Organisation mondiale de la santé (OMS). *Avortement sans risque : orientations techniques et stratégiques pour les systèmes de santé. Deuxième édition*. 2012. Disponible à l'adresse suivante : <https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/70914/;jsessionid=5498437A92F0FF1208F035FC424AE063?sequence=1>